



Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Vallée de l'Oise Sud

RAPPORT PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF DU SIAVOS

EXERCICE 2022

Conformément à la loi n°95/101 du 02/02/1995 concernant le renforcement de la transparence et l'information sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement et au décret n°95-6335 du 6 mai 1995 qui précise le contenu minimum des rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et l'assainissement

Septembre 2023

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION : DESCRIPTION DU SERVICE	3
1.1 Service d'assainissement du SIAVOS	3
1.1.1 Caractéristiques du service :	3
1.1.2 Le contrat	4
1.1.3 Plan simplifié de l'infrastructure du SIAVOS	4
1.1.4 Compétences et moyens mis en œuvre	5
1.1.5 Faits marquants de l'année 2022	5
2 INDICATEURS TECHNIQUES	6
2.1 Nombre de clients et d'habitants	6
2.1.1 Usagers de l'assainissement collectif	6
2.1.2 Usagers de l'assainissement non collectif	6
2.1.3 Assiette de la redevance d'assainissement	6
2.2 Installations du service	7
2.2.1 Usine d'épuration	7
2.2.2 Réseaux	13
2.3 Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité	19
2.3.1 Mode de dévolution des travaux	19
2.3.2 Travaux réalisés pendant l'année 2022	19
2.3.3 Travaux programmés pour 2023	20
2.3.4 Branchements neufs	21
2.4 Interventions, travaux et études réalisés par le délégataire	21
2.4.1 Entretien des installations	21
2.4.2 Travaux de renouvellement	22
2.5 Assainissement non collectif	26
3 INDICATEURS FINANCIERS	27
3.1 Le prix de l'assainissement	27
3.1.1 Modalités de tarification	27
3.1.2 Détails d'une facture d'eau	27
3.2 Autres indicateurs financiers	28
3.2.1 Recettes d'exploitation	28
3.2.2 Encours de la dette	29
4 RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	30
5 GLOSSAIRE	31
6 ANNEXE : LISTE DES INSTALLATIONS	32

1. Introduction : Description du service

1.1 Service d'assainissement du SIAVOS

Le SIAVOS (Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud) est un syndicat mixte originellement créé en 1963 sous la forme d'un syndicat à vocation unique du nom de SIAMAF (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Méry-sur-Oise, Auvers-sur-Oise et Frépillon), ensuite renommé SIAMMAF après l'adhésion de Mériel. Le 5 mars 2012, le SIAMMAF a été renommé SIAVOS suite à l'adhésion de la commune de Villiers-Adam.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SIAVOS est devenu un syndicat mixte de par la prise de compétence de la Communauté d'Agglomération du Val Paris qui vient siéger au syndicat en représentation-substitution pour la ville de Frépillon.

Les compétences du SIAVOS sont la collecte et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que le service public de l'assainissement non-collectif.

Le syndicat est présidé par Monsieur Pierre-Edouard EON qui a succédé à Monsieur Jean-Louis DELANNOY le 23 juillet 2020. Le Comité syndical est composé de 13 élus titulaires et 13 élus suppléants soit 26 élus au total.

En 2022 le périmètre de compétence du syndicat était le suivant :



1.1.1 Caractéristiques du service :

9 059 abonnés raccordables

102,2 km de réseau d'eaux usées gravitaire et 6,9 km de refoulement

74,1 km de réseau d'eaux pluviales gravitaire et 1,2 km de refoulement

48 postes de relèvement (+ 6 pour les eaux pluviales)

2 trop pleins instrumentés sur le réseau

1 usine d'épuration à Auvers-sur-Oise d'une capacité de 34 300 équivalent-habitants

Milieu récepteur : Oise

Canalisations gravitaires	Auvers-sur-Oise	Frépillon	Mériel	Méry-sur-Oise	Villiers-Adam	TOTAL
Eaux usées	31,7	14,9	23,0	31,9	7,4	109,1
Eaux pluviales	20,4	12,2	13,9	25,1	3,6	75,2
TOTAL	52,1	27,1	36,9	56,1	11,0	184,4

Le service d'assainissement, collecte, transport et traitement des effluents est délégué par affermage à VEOLIA Eau.

1.1.2 Le contrat

Date de prise d'effet : 01/01/2010 – Date de fin : 31/12/2022 (initialement 31/12/21)

Avenant n°1 au 05/03/12 : adhésion de la commune de Villiers-Adam

Avenant n°2 au 20/09/13 : modification du délai de reversement de la TVA

Avenant n°3 au 04/03 2016 comportant notamment les modifications suivantes : l'intégration de nouveaux ouvrages, nouvelles dispositions concernant le contrôle des branchements et installations extérieures (art 12-3), des précisions concernant les programmes de curage et d'inspections télévisées (art 62), une baisse de la rémunération du délégataire (art 33.2 et 33.3)

Avenant n°4 au 07/10/2017 : Intégration de nouveaux ouvrages, modification de la formule de révision.

Avenant 5 au 14/12/2018 : Intégration de nouveaux ouvrages et de prestations complémentaires d'inspections télévisées

Avenant 6 au 03/02/2020 : Répartition de la redevance due à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et précision du cahier des charges pour la réalisation de branchement (y compris bordereau des prix complémentaires)

Avenant 7 au 02/03/2020 : Réajustements contractuels suite à l'audit de fin de contrat.

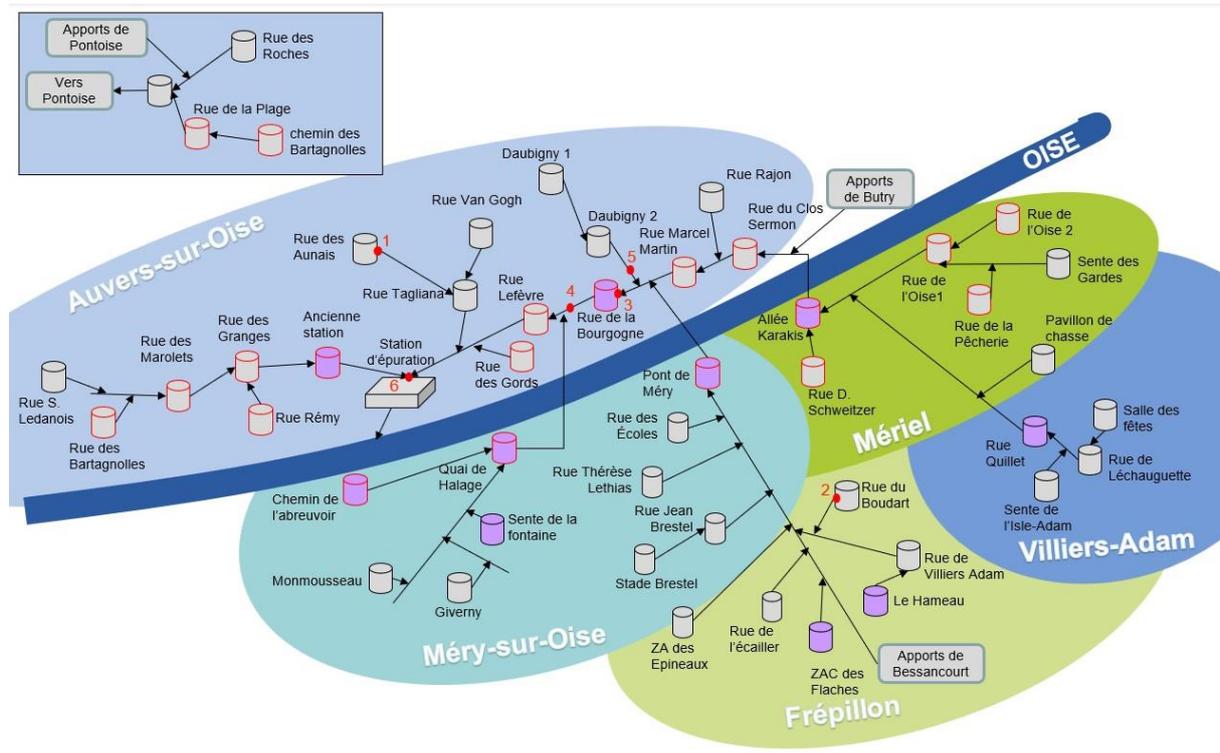
Avenant 8 au 12/03/2021 : Prolongation d'un an du contrat

Le fermier exploite à ses risques et périls les infrastructures (réseaux et ouvrages) qui lui ont été déléguées.

Le syndicat conserve la maîtrise d'ouvrage pour tous les travaux de réhabilitation et/ou d'extension du patrimoine.

La liste des principales installations du service est présentée en annexe.

1.1.3 Plan simplifié de l'infrastructure du SIAVOS



1.1.4 Compétences et moyens mis en œuvre

1.1.4.1 Le délégataire

La gestion de la collecte et du traitement des eaux usées des usagers du syndicat est assurée par le personnel du Territoire Cergy-Vexin dirigé par M. Jean-Hubert HALLOUIN.

Organisation de l'astreinte

En cas d'urgence (engorgement, débordement, pollution...) le service d'astreinte de VEOLIA peut être mobilisé sur simple appel au Centre Service Clients en composant le 0969 368 624, 7 jours/7 et 24h/24.

1.1.4.2 Le Syndicat

De son côté, le syndicat emploie cinq agents chargés, entre autres, de contrôler l'exploitant, d'instruire les demandes de branchement au réseau d'eaux usées et de réaliser, dans le cadre des marchés publics, les travaux d'assainissement. Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage syndicale. Depuis 2017 le rôle des services du syndicat s'est accentué sur le suivi des usagers (Suivi des contrôles de conformité usagers domestiques ou non domestiques, suivi des pénalités, mise en place de convention de branchements...)

Les bureaux du syndicat sont ouverts :

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Ils sont situés sur le site de la station d'épuration au 22 bis rue des Gords à Auvers-sur-Oise et joignables au 01.34.48.42.59 pendant les horaires d'ouverture.

Conformément à l'article 78 du contrat de délégation et à l'article 40-1 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993 et article 2 de la loi 95-127 du 8 février 1995, VEOLIA doit remettre au maître d'ouvrage (le SIAVOS) le compte rendu d'activité du délégataire pour l'année 2022 avant le 31 mai 2023.

L'analyse de ce rapport complété des éléments restés à la charge du syndicat constitue le rapport du Président sur la qualité du service public de l'assainissement collectif et non-collectif.

1.1.5 Faits marquants de l'année 2022

RAS

2 Indicateurs Techniques

2.1 Nombre de clients et d'habitants

2.1.1 Usagers de l'assainissement collectif

Le service dénombre 9 059 abonnés raccordables

Toutes les parcelles en zone d'assainissement collectif sont raccordables au réseau d'eaux usées soit un taux de desserte de 100%

2.1.1.1 Les raccordements non domestiques

En 2021, la réalisation du diagnostic amont dans la recherche des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) a permis l'actualisation du recensement des activités présentes sur le territoire. On recense 369 activités ayant potentiellement des rejets contenant des micropolluants. 81 visites ont eu lieu depuis octobre 2017. La régularisation progressive des rejets non domestiques est une priorité syndicale pour les exercices à venir.

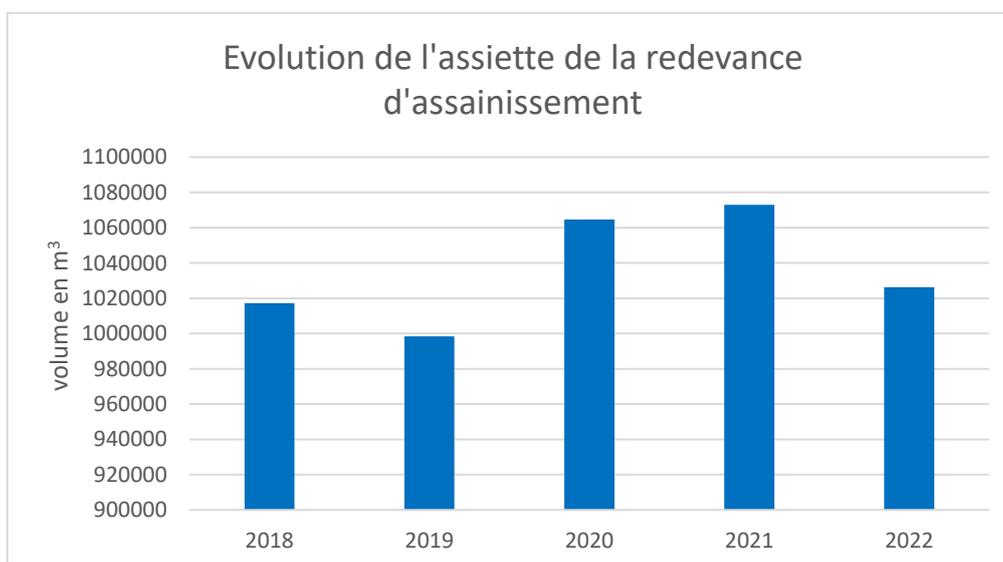
	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de conventions spéciales de déversement	0	0	0	0	0
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement en cours	4	10	10	10	10
Nombre d'Autorisation de Déversement simplifié en cours	11	15	17	22	22
Constats de non-conformité	23	17	25	28	28

2.1.2 Usagers de l'assainissement non collectif

On dénombre 118 usagers de l'assainissement non collectif (soit environ 350 habitants) dont 113 usagers qui le resteront à terme.

2.1.3 Assiette de la redevance d'assainissement

L'assiette de la redevance d'assainissement transmise par le délégataire du service évolue de la façon suivante :



Les volumes facturés en 2022 sont inférieurs à ceux de l'année précédente

2.2 Installations du service

2.2.1 Usine d'épuration

2.2.1.1 Description du traitement

Dans le cadre de la mise aux normes DERU, une nouvelle usine de dépollution a été mise en service à partir du 4 juillet 2011. Elle peut accueillir les effluents de 34 300 équivalent habitant et assure un traitement plus poussé que l'ancienne station et notamment le traitement des pollutions azotées et phosphatées par biofiltration.

Les eaux usées subissent un prétraitement par dégrillage grossier et fin, dessablage puis dégraissage. Elles sont décantées puis traitées par voie biologique sur deux types de biofiltres. Les boues issues de l'épuration sont déshydratées par centrifugation et stabilisées à la chaux avant stockage.

Description des ouvrages :

- Chambre de sécurité
- Prétraitement (2 files en parallèle)
- 2 dégrilleurs grossiers
- 2 dégrilleurs fins
- 2 dessableurs – dégraisseurs
- Coagulation Flocculation
- Décanteur primaire
- 4 Cellules de filtration biologique nitrification dénitrification
- 2 Cellules de filtration biologique post-dénitrification
- Flottateur
- 2 Centrifugeuses
- Canal de comptage – sortie effluent

2.2.1.2 Volumes d'effluents et charges de pollution

Comme tout procédé industriel soumis à des variations de son environnement, une usine de dépollution est prévue pour fonctionner à l'intérieur d'un Domaine de Traitement Garanti (DTG). En dehors de ce domaine, les performances ne sont plus garanties.

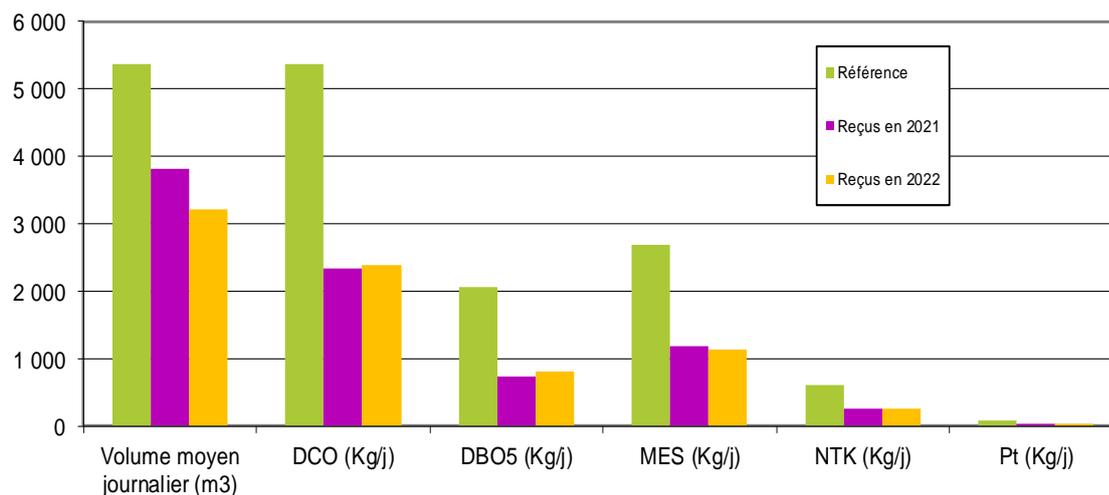
Les bilans d'autosurveillance qui pourraient être réalisés dans ces conditions et qui ne respecteraient pas les normes de rejets fixées pour la station, ne seront pas pris en compte pour l'analyse de conformité de l'usine. Les volumes d'effluents et les charges de pollution reçus par l'usine en moyenne journalière au cours de l'année sont présentés ci-après.

Qualité de l'effluent en entrée de station

En 2022, le percentile 95 (volume journalier non dépassé 95% du temps) était de 4 073 m³/j et de 5 103 m³/j sur les 5 dernières années soit respectivement 76% et 95% du débit de référence.

Cette différence s'explique par la crue de L'Oise en février 2021 qui a occasionné d'importants apports d'eaux parasites à la station.

	Référence	Reçus en 2021	Reçus en 2022	Reçus / Référence	bilans hors CNF
Volume moyen journalier (m3)	5 380	3 826	3 225	60%	0,3%
DCO (Kg/j)	5 380	2 332	2 388	44%	0%
DBO5 (Kg/j)	2 060	738	810	39%	0%
MES (Kg/j)	2 690	1 192	1 141	42%	0%
NTK (Kg/j)	600	268	251	42%	0%
Pt (Kg/j)	89	27	26	29%	0%



Pour 2022, le ratio DCO/DBO moyen est de 3,1 en comparaison à un ratio des stations nationales et une valeur nominale respectivement de 2,5 et 2,7. La biodégradabilité de l'effluent en entrée de la station est donc moins bonne que la valeur attendue.

2.2.1.3 Performances d'épuration de l'usine

Bilan du traitement des charges de pollution reçues par la nouvelle usine d'épuration au cours de l'année 2022:

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
Charge moyenne annuelle entrante (kg/j)	1 160	2 407	791	254	256	26
Charge moyenne annuelle en sortie (kg/j)	39,2	176,3	20,5	15,7	38,4	3,5
Rendement épuratoire moyen annuel	96,6%	92,4%	97,2%	93,8%	84,9%	86,5%
Rendement minimum règlementaire *	94%	91%	93%	90%	80%	80%
Concentration moyenne annuelle en sortie (mg/L)	12,3	55,1	6,4	4,9	12	1,1
Norme de rejet (mg/L)*	30	90	25	7	15	2
Valeurs rédhibitoires (mg/L)**	70	180	50	15	20	2,5
Nombre d'analyses	52	52	24	24	24	24

* La prescription de rejet s'applique analyse par analyse et pas en valeur moyenne : les valeurs moyennes indiquées ne permettent donc pas de mesurer le respect de la prescription. L'évaluation de taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité présenté dans la suite de la présente section.

** Il s'agit des valeurs au-delà desquelles l'Agence de l'Eau et le service Navigation de la Seine seront informés des dépassements

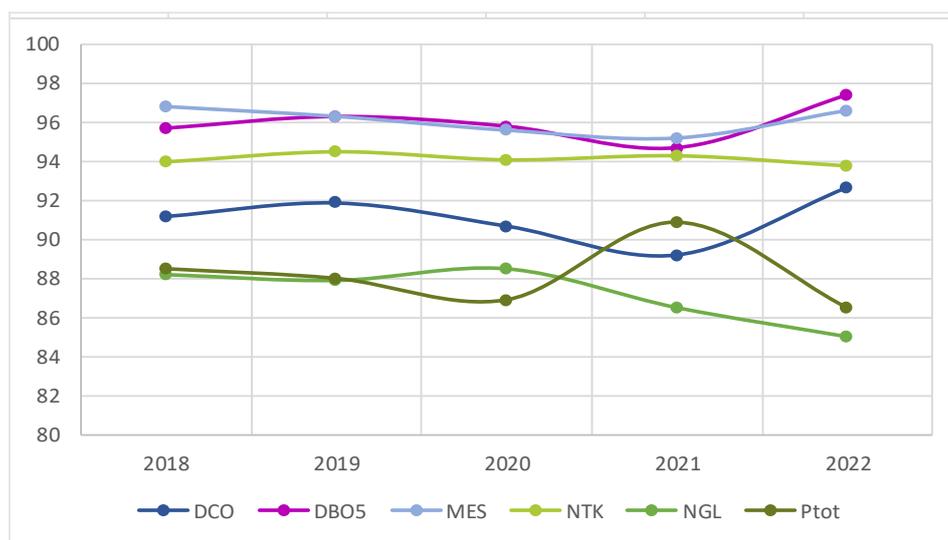
Les normes de l'usine d'épuration sont constituées :

D'une part, des objectifs de qualité exprimés en concentration ou en rendement ;

D'autre part, des valeurs d'alerte exprimées en concentration.

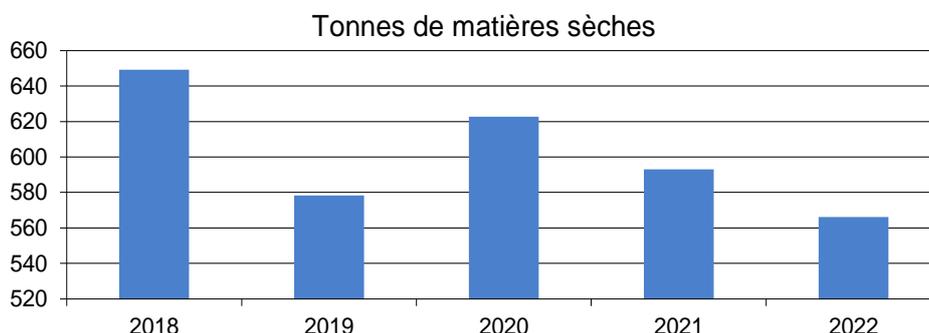
La conformité de l'installation est jugée sur le respect des rendements 95% du temps sur ces paramètres.

Evolution des rendements sur les cinq dernières années



2.2.1.4 Production de boue

	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnes évacuées en produit brut	2020	1730	1880	1781	1700
Siccité moyenne (%)	32%	33%	33%	33%	33%
Tonnes de matières sèches	649,3	578,3	622,7	593,1	566,1
taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100%	100%	100%	100%	100%



Les boues sont stockées dans une fosse étanche située sur le plateau agricole d'Auvers-sur-Oise avant d'être épandues sur les parcelles des agriculteurs participant au programme d'épandage. 100% des boues sont donc évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

2.2.1.5 Sous-produits de l'épuration

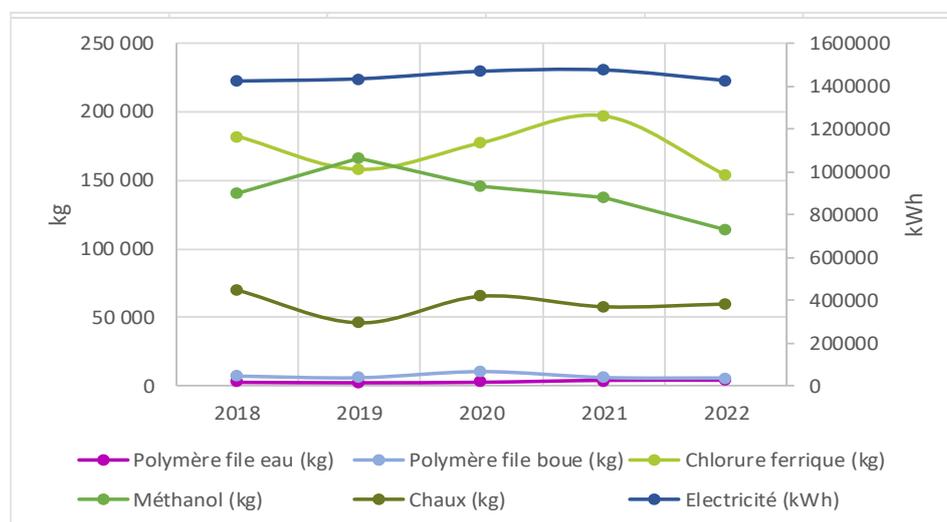
En 2022, les quantités et la destination finale des sous-produits des usines d'épuration sont les suivantes :

Nature du sous-produit	Quantité	Destination finale
Boues d'épuration	566,1 tonnes de matière sèche soit 1 700 tonnes de produit brut	Valorisation agricole
Sable	8,3 tonnes	Centre de traitement
Refus de dégrillage	82 tonnes	incinération (95)
Graisses	Traitées sur la station	

2.2.1.6 Consommation d'énergie et de réactifs

la station d'épuration a consommé sur les cinq dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022
Electricité (kWh)	1 422 745	1 433 516	1 469 591	1 475 869	1 425 226
Polymère file eau (kg)	2 759	2 567	2 794	3 642	3 716
Polymère file boue (kg)	7 037	5 812	6 058	5 677	5 641
Chlorure ferrique (kg)	181 800	157 735	177 151	196 678	153 578
Méthanol (kg)	140 064	166 165	145 942	137 708	113 539
Chaux (kg)	70 240	45 905	65 730	57 902	59 925



2.2.1.7 Conformité des performances des équipements d'épuration

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de bilans conformes / nombre de bilans disponibles en conditions normales de fonctionnement	92,3%	92,3%	98,1%	96,1 %	98,1%
Nombre de bilans en DTG	49	52	52	52	52
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	752	748	723	738	791
Conformité à la Directive Européenne	oui	oui	oui	oui	oui
Conformité à l'arrêté préfectoral	oui	oui	oui	oui	oui

2.2.1.8 Recherche et réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux – RSDE

L'action nationale de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dites RSDE dans les eaux qui a débuté en 2002 s'inscrit dans la mise en œuvre de la démarche inscrite dans la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dite directive cadre sur l'eau (DCE) visant à renforcer la protection de l'environnement aquatique par des mesures spécifiques conçues pour, d'une part, réduire progressivement les rejets, pertes et émissions de substances prioritaires dans le milieu aquatique et, d'autre part, supprimer progressivement les rejets, émissions et pertes des substances dangereuses prioritaires dans le milieu aquatique (micropolluants figurant sur la liste de l'annexe X de la DCE).

Après cinq années de fonctionnement du dispositif de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE), un rapport présentant la synthèse des résultats obtenus pour l'ensemble des installations suivies a été rendu public fin 2007 par l'INERIS, chargé de l'exploitation des résultats. Cette action a notamment permis de conclure que les agglomérations d'assainissement émettent de façon non négligeable, et parfois significative, vers les milieux aquatiques, des substances dangereuses et dangereuses prioritaires au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Elle a également permis de mettre en évidence le relatif manque de connaissances des émissions de certains micropolluants par ces agglomérations. Les enseignements tirés de cette action ont conduit à la mise en place d'une surveillance réglementaire des émissions de certaines installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) par la circulaire du 5 janvier 2009 et des STEU par la circulaire du 29 septembre 2010.

L'action RSDE menée après 2010 a confirmé ces conclusions et donc la nécessité de s'interroger sur les réductions possibles. Elle a également permis de connaître la liste des micropolluants présents en quantité significative et permis de supprimer de la liste de surveillance ceux qui étaient peu ou pas quantifiés dans les rejets aqueux lors du présent exercice.

Cette campagne a été réalisée en 2012 par le SIAVOS et subventionnée à 70% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Elle a permis d'identifier 3 substances présentes de manière significative dans les eaux usées : le DiEthylHexylPhtalate (DEHP) le Cuivre (Cu) et le Zinc (Zc)

Ces trois substances ont fait l'objet d'une surveillance jusqu'en 2015, à raison de quatre campagnes de mesure par an.

De 2013 à 2015, les quantités mesurées pour ces trois éléments sont non significatives.

Une nouvelle phase de l'action RSDE s'est mise en place avec la note technique du 12 août 2016. La stratégie présentée dans cette note technique tient compte de l'évolution des connaissances (nouveaux polluants spécifiques de l'état écologique, nouvelles substances

prioritaires et dangereuses prioritaires de la directive 2013/39/UE modifiant la DCE et nouvelles normes de qualité environnementales (NQE), amélioration des méthodes analytiques, capitalisation de la campagne précédente, etc.).

Cette stratégie est articulée en deux phases :

- une phase de recherche (eaux brutes et eaux traitées) qui permet d'identifier les micropolluants à enjeu pour la STEU concernée. Elle servira aussi de référence pour quantifier les réductions réalisées ;
- une phase de diagnostic à l'amont de la STEU qui permet une meilleure compréhension des sources d'émissions et une identification des actions de réduction pertinentes.

A l'issue des 6 analyses effectuée de juin 2018 à avril 2019, les micropolluants identifiés en amont de la station de traitement des eaux usées d'Auvers-sur-Oise et nécessitant l'engagement d'un diagnostic initial sont les suivants :

1958	4-nonylphenols ramifiés
1115	Benzo(a)pyrène
1116	Benzo(b)fluoranthène
1118	Benzo(g,h,i)pérylène
1117	Benzo(k)fluoranthène
1392	Cuivre
1140	Cyperméthrine
6616	Di(2-ethylhexyl)phtalate
1383	Zinc

Ainsi que les familles de micropolluants suivantes :

- Somme des 7 PCBi
- Somme Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénols

Le SIAVOS a débuté en 2020, un diagnostic vers l'amont afin d'identifier les sources de ces micropolluants et définir un plan d'actions visant à diminuer ces rejets à la source.

Le plan d'action établi en 2021 est le suivant :

	Campagne de recherche	En entrée de sortie de station (règlementaire)	2022- 23
1	Campagne de mesure	Mesures intégratives en 17 points du réseau des éléments significatifs de la première campagne de recherche	2022
2	ASD ciblées	Etablir des autorisations de déversement pour 36 établissements identifiés comme contributeurs	2022-24
3	Mise à jour des ASD	Introduire la problématique des micropolluants au renouvellement des ASD	2022-26
4	Communication activités sensibles	Création et distribution de plaquettes de sensibilisation à destination des activités de certains secteurs	2023
5	Sensibilisation des particuliers	Communication via les journaux communaux, plaquettes et réunions publiques	2023-24
6	Sensibilisation des agriculteurs	Sensibiliser à la limitation de l'usage des produits phytopharmaceutiques	2023

2.2.1.9 Rejets directs du système de traitement

Le cumul des volumes surversés en 2022 est de 41 m³ pour un volume total arrivé sur la station de 1 117 122 m³, ce qui conduit à un taux de traitement des effluents arrivant sur la station supérieur à 99,996 %

Les surverses peuvent être de 2 types :

- La surverse située au niveau du poste de relevage (point A2). L'effluent surversé est brut et ne bénéficie pas de traitement.
- La surverse située au niveau des traitements intermédiaires sur la station (point A5). L'effluent est traité partiellement. Pour certains cas, les surverses n'occasionnent pas de non-conformité au niveau du rejet.

Répartition des déversements	2018		2019		2020		2021		2022	
	nbre	Volume (m ³)								
A2	5	819	6	1 769	0	0	0	0	1	41
A5	14	1 470	2	106	0	0	2	3 307	0	0
TOTAL	19	2 289	8	1 875	0	0	2	3 307	1	41

2.2.2 Réseaux

2.2.2.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice (P202.2 B) a pour objectif d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la gestion patrimoniale et de suivre l'évolution de ces paramètres. L'indice est établi sur la base de la situation au 31 décembre de l'année d'exercice.

Dans le cadre de sa mission, Veolia a procédé à une actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses interventions ainsi que les informations disponibles au SIAVOS.

	2018	2019	2020	2021	2022
Matériau connu	96%	95,3%	95,4%	98,8%	98,7%
Classe d'âge connue	55,1%	58,0%	90,8%	90,4%	90,2%
Altimétrie	55%	55,5%	53,1%	53,1%	<50%

Grâce au transfert de certaines archives communales, des recherches sont en cours et ont déjà permis d'augmenter la connaissance exacte des dates de pose des réseaux.

Catégorie	Détail	points obtenus
A – Plan des Réseaux (15 points)	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (10 pts)	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (5 pts)	5
B- Inventaire des réseaux (30 points)	Existence d'un inventaire mis à jour annuellement et dont les matériaux et les diamètres sont connus pour au moins 50% du linéaire (10 pts) (+5 points au-delà de 95%)	15
	Date ou période de pose connues pour au moins 50% du linéaire (10 points) (+5 points au-delà de 95%)	14
C – Informations sur les éléments constitutifs et les interventions sur le réseau (75 points)	Information géographique précisant l'altimétrie d'au moins 50% des réseaux (10 points) (+5 points au-delà de 95%)	0
	Localisation et description des ouvrages annexes (10 pts)	10
	Existence et mise à jour d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur le réseau (10 pts)	10
	Indication du nombre de branchement par tronçon (10 pts)	10
	Localisation des travaux de réhabilitation et de renouvellement (10 pts)	0
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (10 pts)	10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (10 pts)	0
TOTAL pour l'indice P202.2 B		84

2.2.2.2 Points de rejets au milieu naturel

Le recensement des points de rejet au milieu naturel est le suivant :

Ouvrage en amont	localisation		Flux du tronçon	Milieu récepteur
Usine d'épuration	Rue des Gords	Auvers-sur-Oise	>600kg DBO ₅ /j	Oise
Déversoirs d'orage	Rue de la Bourgogne	Auvers-sur-Oise	>600kg DBO ₅ /j	Oise
	Ravine des Ponceaux		<120kg DBO ₅ /j	Oise
Trop plein d'un poste de relèvement	Rue de la Bourgogne	Auvers-sur-Oise	>600kg DBO ₅ /j	Oise
	Rue des Aunaies		<120kg DBO ₅ /j	Oise
	Rue du Boudar	Frépillon	<120kg DBO ₅ /j	Ru du Montubois
Regard mixte	Rue de Cordeville	Auvers-sur-Oise	<120kg DBO ₅ /j	Oise
	Rue de Pontoise		<120kg DBO ₅ /j	

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

	Détail	points
A – Eléments communs à tous les types de réseaux	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets	20
	Evaluation quantitative de la charge polluante en amont de chaque point de rejet	10
	Enquêtes de terrain pour connaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet	20
	Mesures de débit et de pollution sur les points de rejet	30
	Rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte	10
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact	0
B- Informations sur les secteurs en séparatif total ou partiel	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	0
TOTAL pour l'indice P255.3		90

Rejets directs du système de collecte

Le cumul des volumes surversés en 2022 est de 904 m³ pour un volume total arrivé sur la station de 1 177 122 m³, ce qui conduit à un taux d'acheminement des effluents supérieur à 99,91 %.

Répartition des déversements	Pluvio (mm/an)	Déversements sur l'année						
		Nbre	Volume (m ³)	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	NTK (kg)	Ptot (kg)
DO Amont BOURGOGNE	397,0	0	0	–	–	–	–	–
DO Aval BOURGOGNE	397,0	5	904	300	593	208	67	7
crues (estimation)		0	0	–	–	–	–	–
Totaux		5	904	300	593	208	67	7

Les deux points de déversements sont équipés de sondes hauteur vitesse permettant la mesure des déversements. La pollution est calculée sur la moyenne des concentrations annuelles en entrée de station.

Répartition des déversements	2019		2020		2021		2022	
	nbre	Volume (m ³)						
Bourgogne amont	0	0	1	58	0	0	0	0
Bourgogne Aval	0	0	9	523	4	179	5	904
TOTAL	0	0	10	581	4	179	5	904

Les déversements surveillés ont augmenté par rapport aux années précédentes.

Les trois premiers déversements (287 m³) ont eu lieu à la suite d'incidents sur le poste de refoulement Lefebvre.

Le quatrième déversement est dû à un épisode de pluie important (27 mm) pendant lequel le débit de référence de l'usine (5 382 m³/j) a été dépassé avec 7 763 m³/j. Ceci indique que malgré la conception de type séparatif du réseau, ce dernier collecte des eaux météoriques et d'infiltration. La recherche de mauvais branchements est une priorité du syndicat.

Enfin le dernier évènement (614 m³) est dû à une maintenance programmée sur l'usine pour l'entretien du transformateur et l'inspection du rejet.

2.2.2.3 Conformité du système de collecte

	2018	2019	2020	2021	2023
Conformité à la Directive Européenne	En cours de mise en conformité	oui	En cours de mise en conformité	Non communiqué	Non communiqué
Conformité à l'arrêté préfectoral	En cours de mise en conformité	oui	non	En cours de mise en conformité	En cours de mise en conformité

La conformité est jugée en fonction du nombre de déversements, des flux polluants rejetés, et des conditions de déversement (pluie, crue...). L'arrêté préfectoral impose des conditions plus restrictives que la Directive Européenne (DERU) notamment en matière d'autosurveillance des déversements.

En raison des rejets directs par temps de pluie, le système de collecte a été jugé « en cours de mise en conformité » vis-à-vis des exigences réglementaires applicables par le service de la Police de l'Eau.

2.2.2.4 Sous-Produits de la collecte

Les destinations finales des sous-produits du réseau de collecte sont les suivantes :

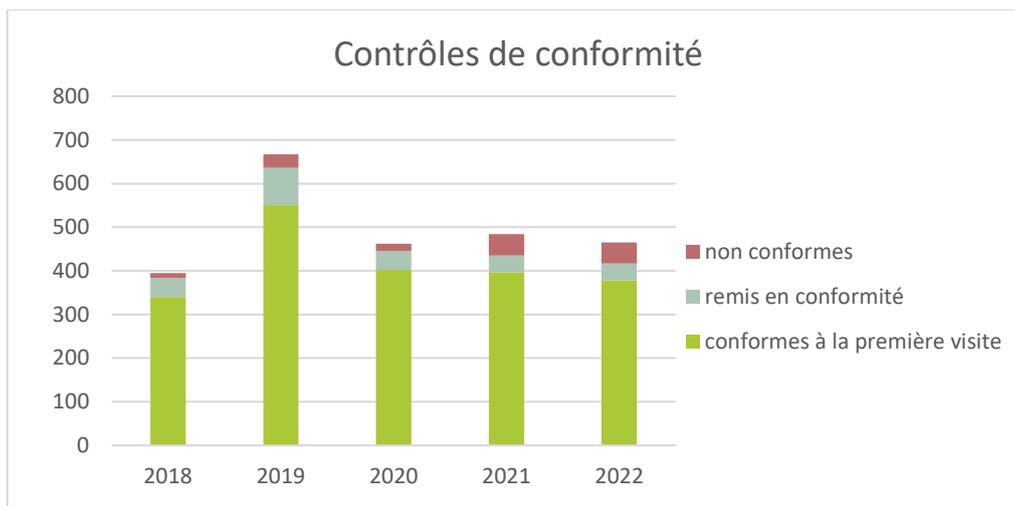
Nature du sous-produit	Destination finale
Matières de curage	Centre de Traitement Ecopur

2.2.2.5 Contrôles de conformité

Les contrôles de conformité des branchements sont une priorité du syndicat. Ils permettent de détecter des rejets d'eaux usées au milieu naturel comme des rejets d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées qui peuvent provoquer des débordements et/ou une détérioration du traitement par la station. En sus des contrôles obligatoires en cas de mutation d'immeuble, le SIAVOS effectue des contrôles par quartiers lors de suspicion de pollution.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, les contrôles sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat assurant ainsi une qualité de contrôle équivalente à tous les usagers et une maîtrise des informations concernant les branchements.

Contrôle de conformité	2018	2019	2020	2021	2022
non conformes	11	31	17	49	48
remis en conformité	44	85	43	39	39
conformes à la première visite	340	551	402	396	378
taux de conformité	97,2%	95,4%	96,3%	89,9%	89,7%



En 2022, 465 usagers (environ 5 % des usagers) ont été contrôlés (fluorescéine + fumée) dont 415 dans le cadre de ventes d'immeubles et 31 dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme. En 2019, 200 contrôles par adresse avaient été réalisés sur la ville de Méry-sur-Oise dans le cadre du SDA.

Contrôles de conformité sur l'assainissement collectif réalisés en 2022

Communes	Usagers contrôlés	Conformes	Conformes		Taux de conformité
			A la 1 ^{ère} visite	Remis en conformité	
Auvers-sur-Oise	149	130	112	18	87,2%
Frépillon	48	45	43	2	93,8%
Mériel	82	78	73	5	95,1%
Méry-sur-Oise	162	146	135	11	90,1%
Villiers-Adam	24	18	15	3	75,0%
TOTAL	465	417	378	39	89,7%

Depuis le début du contrat en 2010, le taux de conformité global constaté est de 94,2%, soit plus de 9 branchements conformes (ou remis en conformité) sur 10.

Le délégataire et le SIAVOS ont contrôlé 5 017 usagers depuis le 1^{er} janvier 2010, ce qui représente 55,4% des usagers de l'assainissement collectif.

2.2.2.6 Consommation électrique

	2018	2019	2020	2021*	2022	Variation N/N-1
Electricité (kWh)	228 186	218 399	279 794	281 078	286 849	+1,5%

Il manque la consommation électrique d'un poste de relèvement

2.3 Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

2.3.1 Mode de dévolution des travaux

Les travaux sont programmés et budgétés avant le 31 mars. Chaque année le SIAVOS réalise des opérations pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées visant à étendre le réseau ou le réhabiliter.

Le syndicat réalise aussi des opérations de gestion des eaux pluviales (collecte, lutte contre les ruissellements) sur un budget dédié différent du budget des eaux usées. Le coût des études et travaux et/ou les annuités des emprunts correspondants, subventions déduites, est imputé aux communes sans impacter le prix de l'eau.

Chaque opération, en fonction de son montant prévisible, fait l'objet d'un appel d'offres ou d'une consultation suivant une procédure adaptée. Les travaux dont le montant est inférieur à 90 000 € HT sont généralement confiés au titulaire du marché public de travaux par bon de commandes. Après la date limite de réception des offres, les offres sont ouvertes et analysées (s'il s'agit d'un appel d'offre formalisé, elles sont présentées aux membres de la commission d'appel d'offres). Dans un deuxième temps, le classement des offres issu de l'analyse et le rapport de la commission, le cas échéant, sont présentés au Comité syndical afin qu'il délibère pour autoriser le Président à signer le marché avec le candidat ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

2.3.2 Travaux réalisés pendant l'année 2022

2.3.2.1 Eaux usées

Extension du réseau d'eaux usées

En 2022, le syndicat n'a pas réalisé d'extension de réseau.

Réhabilitation du réseau d'eaux usées

En 2022, le SIAVOS a réhabilité plus d'1km de canalisations EU.

Les rues des Aunaies et Rémy font partie du programme du SDA, les autres ont été programmées à la suite d'inspections télévisées réalisées par le délégataire après le SDA et révélant des anomalies plus urgentes à réparer.

commune	Rue	Linéaire (m)
AUVERS SUR OISE	Aunaies	242
	Rémy	85
	Coppée	53
	Watteau	78
	Boucher	143
	Réservoir	54
	Neuve saint martin	83
	Carrières notre dame	152
	Gachet	163
TOTAL		1 053

Autres travaux :

commune	Rue	Coût
Auvers	Exutoire de la station (dont piste d'accès)	76 443 €

2.3.2.2 Eaux pluviales (à titre indicatif)

Il n'y a pas eu de travaux d'extension ou de réhabilitation en 2022

Gestion des ruissellements :

En amont des zones urbanisées, le SIAVOS effectue aussi des travaux de maîtrise des ruissellements (créations de fossés, noues, mare, haies....) afin de limiter l'apport d'eau aux réseaux dimensionnés pour les eaux pluviales urbaines :

commune	Rue	Coût
Auvers	Vallée au Veau (amont)	106 980 €
	Rue Francois Coppée Chevalrue	88 187 €

2.3.3 Travaux programmés pour 2023**2.3.3.1 Eaux usées****Travaux d'extension :**

commune	Rue	Coût prévisionnel
Auvers	Alimentation des péniches	319 200 €
Mery	ZAC des Bosquets	50 400 €

Travaux de réhabilitation:

commune	Rue	Coût prévisionnel
Auvers	Remise à niveau des branchements du lotissement des Berthelées	100 000 €
Mériel	Poste Karakis	187 800 €
Frépillon	Les Hameaux	174 360 €
Toutes communes	Programme de réhabilitation du schéma directeur	594 000 €
Auvers	Rue Marceau	
	Rue Francois Villon	
Mériel	Chemin de Halage	

Autres travaux :

commune	Rue	Coût prévisionnel
Toutes communes	Instrumentation pour le diagnostic permanent	186 500 €HT

2.3.3.2 Eaux pluviales (à titre indicatif)

Travaux de réhabilitation :

commune	Rue	Coût prévisionnel
Mériel	Chemin du Halage	53 200 €
Auvers	Ru du Stade	42 900 €

2.3.4 Branchements neufs

Le SIAVOS a conventionné avec des usagers pour la réalisation de 16 branchements neufs en 2021. Ce nombre ne comptabilise par les branchements neufs réalisés par le délégataire VEOLIA Eau (1 en 2021)

Il est rappelé que le délégataire étudie la raccordabilité des immeubles. La partie des branchements située sous la voie publique fait partie intégrante du périmètre délégué.

Le Syndicat ne préconise pas la réalisation de ces travaux par un autre moyen que par son intermédiaire. Le cas échéant, l'usager qui prend la qualité de maître d'ouvrage en prend toutes les responsabilités et s'expose à des pénalités financières en cas de non-conformité du branchement ou de dégradation du réseau public.

En conventionnant avec le syndicat l'usager a la certitude que la prestation proposée (dont le prix est établi sur la base des tarifs issus du marché public que le syndicat a contracté avec son entreprise de travaux publics) couvre :

- la réalisation de l'ensemble des travaux sous voie publique y compris l'installation de la boîte de branchement en limite de propriété sous la responsabilité du Syndicat.
- la réalisation de l'ensemble des tests de réceptions obligatoires.
- la prise en compte de toutes les sujétions imposées par la réglementation (information concernant les risques d'amiante, arrêtés de circulation, consultation des concessionnaires notamment).

De plus, le SIAVOS offre la possibilité de régler les travaux jusqu'à 3 échéances avec la garantie que toute intervention ultérieure sur cette partie du branchement sera prise en charge par le Service public d'assainissement, et ce, sans limite de durée.

2.4 Interventions, travaux et études réalisés par le délégataire

2.4.1 Entretien des installations

Les opérations d'entretien préventif des installations du service d'assainissement se répartissent suivant plusieurs catégories :

- Les tâches périodiques d'entretien et de maintenance des équipements de l'usine d'épuration,
- Le curage des canalisations du réseau d'assainissement,

- La visite périodique des différents postes de relèvement qui comprend en particulier le nettoyage des régulateurs de niveaux, le contrôle de l'armoire électrique (resserrage des connexions), du débit des pompes et des équipements de télésurveillance lorsqu'ils existent ainsi que le curage de la bache.
- Le nettoyage préventif des avaloirs et grilles

2.4.1.1 Curage préventif des réseaux et inspections télévisées

Concernant le curage, 3 180 ml de réseau ont été curés préventivement en 2022. En comptant les branchements selon le mode de calcul instauré par l'avenant 5, le linéaire curé à prendre en compte est de 3 466 ml (14 505 ml de réseau pluvial ont aussi été curés en pré-curage ITV)

Les postes de relevage doivent être curés au moins une fois par an.

Interventions de curage préventif	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de bouches d'égouts, grilles avaloirs curés	1531	1856	1715	1443	1565
Nombre d'interventions sur canalisation	82	50	69	52	14
Longueur de canalisation curée (m)	15 514	8 150	12 857	13 056	
Inspections télévisées	6 849	6 594	12 796	13 092	3 466

Le délégataire doit curer l'intégralité des grilles avaloir du réseau EP au moins 1 fois par an

2.4.1.2 Points noirs du réseau :

- Rue Carnot à Auvers sur Oise
- Rue des Ponceaux à Auvers sur Oise
- Avenue Charles de Gaulle à Frépillon
- Chemin du Ru à Frépillon
- Chemin du Halage à Mériel (présence de racines)
- Regard EU avec chute rue de l'Eglise à Mériel
- Sente de la ravine des ponceaux à Auvers sur Oise

2.4.1.3 Désobstructions (réseaux EU et EP confondus)

Le délégataire doit s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages et canalisations.

Interventions curatives	2018	2019	2020	2021	2022
Nb de désobstructions sur réseau total	55	46	46	39	25
Nb de désobstructions sur branchements	25	28	26	23	13
Nb de désobstructions sur canalisations	14	10	17	8	9
Nb de désobstructions sur accessoires	16	8	3	8	9
Nombre de débordements chez usagers	0				0
Nombre de « points noirs » sur le réseau*	7	7	7	7	7

2.4.2 Travaux de renouvellement

Le délégataire doit renouveler les installations à sa charge régulièrement (matériels tournants, accessoires hydrauliques, équipements électriques, tampons...). Il dispose d'une dotation forfaitaire de 110 000 €HT/an (En 2016 l'avenant 3 introduit une baisse du montant de renouvellement qui porte la dotation 2016 à 110 000 €/an au lieu de 155 000€)

Les sommes non dépensées une année sont reportées l'année suivante. A l'issue du contrat, le solde est reversé au syndicat s'il est créditeur. En revanche, si le solde du compte est négatif, il reste à la charge du délégataire.

En 2022, le délégataire a dépensé 162 135,68€ HT et termine le contrat avec un solde débiteur de - 28 598,40€HT.

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent aux tableaux suivants :

2.4.2.1 Postes de relèvement ou refoulement

commune	Installations électromécaniques	Opération réalisée en 2022	
AUVERS SUR OISE	PR RUE EUGENE LEFEBVRE	POMPE 2 FLYGHT 7,5KW	Renouvellement
	PR RUE DE LA PLAGE	POMPE 1 EMU 1,3KW	Renouvellement
	PR RUE TAGLIANA	POMPE 2 EMU 2,5KW	Renouvellement
PR RUE RAJON	MATERIEL ELECTRIQUE (Sonde US)	Rénovation	
FREPIILLON	PR ROUTE DE VILLIERS ADAM	POMPE 1 FLYGHT 13,5KW	Renouvellement
		POMPE 2 FLYGHT 13,5KW	Rénovation
	PR LE HAMEAU RUE LA MALTRIERE	POMPE 1 DIP VEM 2,2KW	Rénovation
		POMPE 2 DIP VEM 2,6KW	Rénovation
MERY SUR OISE	PR RUE JEAN BRESTEL	MATERIEL HYDRAULIQUE	Rénovation
		POMPE 1 EMU 1,3KW	Renouvellement
		POMPE 2 EMU 1,3KW	Renouvellement

- autres ouvrages

commune	Installations électromécaniques	Opération réalisée en 2022	
AUVERS SUR OISE	AUVERS LAGUNE BOUES	PANNEAU SOLAIRE	Renouvellement
	DEVERSEUR D'ORAGE BOURGOGNE AVAL	SONDE AVAL	Renouvellement

2.4.2.2 Réseaux

Commune	Date	voie	Nbre	Nature des travaux
AUVERS	21/03/2022	RUE FRANCOIS MITTERRAND	1	Remplacement tampon
FREPIILLON	23/05/2022	2 RUE DU COUDRAY	1	Remplacement tampon
	23/05/2022	1 RUE DE VILLIERS ADAM	1	Remplacement tampon
	23/05/2022	10 RUE DE VILLIERS ADAM	1	Remplacement tampon
MERIEL	01/07/2022	40 RUE DE L'ABBAYE DU VAL	1	Remplacement PST + tampon
	22/06/2022	RUE DES PETITS PRES	1	Remplacement tampon
MERY SUR OISE	15/04/2022	47-49 RUE DE PONTOISE	1	Remplacement tampon
	05/05/2022	13 RUE COURTIL BAJOU	1	Remplacement tampon
	03/05/2022	52 RUE DE L'ABBAYE DU VAL	1	Rescellement tampon
	19/05/2022	PR THERESE LETHIAS	1	Renouvellement armoire PR
	06/23/2022	23 AVENUE MARCEL PERRIN	1	Remplacement tampon
	22/07/2022	8 IMPASSE DU CHATEAU	1	Remplacement grille avaloir

2.4.2.3 Station d'épuration

FILE EAU ALIMENTATION EAU BRUTE	POMPE DE RELEVEMENT 1	Rénovation
	VARIATEUR POMPE DE RELEVEMENT 1	Renouvellement
PRETRAITEMENT	PRESSION DIFFERENTIELLE DEGRILLAGE GROSSIER 1	Renouvellement
	PRESSION DIFFERENTIELLE DEGRILLAGE GROSSIER 2	Renouvellement
	PRELEVEUR AMONT	Renouvellement
TRAITEMENT BIOLOGIQUE	POIRES NIVEAU BACHE ALIM (x4)	Renouvellement
	SONDE PH RETOUR	Renouvellement
	POMPE BACHE EAUX DECANTEES 2	Renouvellement
	VANNE EAU DENITBIOSTYRS	Renouvellement
	CLAPETS BACHE EAUX DECANTEES	Rénovation
	VARIATEUR PPE BACHE EAUX DECANTEES 3	Renouvellement
DECANTATION PRIMAIRE MULTIFLO	AGITATEUR COAGULATION	Rénovation
	LAMMELAIRE MULTIFLO	Renouvellement
POSTE TOUTES EAUX	POIRES NIVEAU	Renouvellement
	DEBIT POMPE 1	Renouvellement
FLOTTATION	ACCESSOIRES HYDRAULIQUES	Rénovation
DESHYDRATATION	CENTRIFUGEUSE 1	Rénovation
STOCKAGE DES BOUES	GAVEUR	Rénovation
AIR DE PROCESS PRODUCTION D'AIR	SURPRESSEUR 1 BIOSTYR	Rénovation
	VARIATEUR SUPRESSEUR N°2	Renouvellement
PRODUITS DE TRAITEMENT D'EAU DE JAVEL	POMPE DOSEUSE 1 JAVEL	Renouvellement
PRODUITS DE TRAITEMENT POLYMERE POUDRE DEC	MOTO REDUCTEUR POLYMERE MULTIFLO	Renouvellement
PRODUITS DE TRAITEMENT POLYMERE POUDRE FLOT	DOSEUR POUDRE POLYMERE FLOTTATEUR	Renouvellement
CONTROLE/COMMANDE	ARMOIRES ELECTRIQUES	Rénovation
	AUTOMATES	Rénovation

2.5 Assainissement non collectif

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

	Détail	points
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (100 points)	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
	Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30
	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien	30
B- Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif (40 points)	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	
TOTAL pour l'indice D302.0		100

Contrôles de conformité sur les dispositifs d'assainissement non collectif existants en 2022

Communes	contrôles	Conformes ou remis en conformité	Non conformes		Taux de conformité
				dont non acceptables au regard de la salubrité publique	
Auvers-sur-Oise	0	0	0	0	83%
Méry-sur-Oise	1	1	0	0	
Mériel	4	2	2	1	
Frépillon	1	1	0	0	
Villiers-Adam	0	0	0	0	
TOTAL	6	4	2	1	

Depuis le début du contrat, le taux de conformité moyen constaté est de 38%, soit plus de 6 dispositifs non acceptables sur 10 contrôlés

Le délégataire a visité 145 biens depuis le 1^{er} janvier 2010 dont 31 sont raccordables ou raccordés depuis.

3 Indicateurs Financiers

3.1 Le prix de l'assainissement

3.1.1 Modalités de tarification

3.1.1.1 *Éléments de la rémunération du service public de l'assainissement*

Concernant le coût du m³, Le prix de la collecte et du traitement des eaux usées se compose de deux éléments : la part fermière et la part syndicale. Un troisième élément est la taxe pour la modernisation des réseaux perçue par l'AESN

Ces trois éléments sont soumis à la TVA (10%)

Le fermier collecte l'intégralité des fonds avant de les redistribuer aux différents acteurs de l'assainissement.

Part fermière

Le fermier se rémunère sur la facture selon la formule de révision de son contrat recalculée annuellement. En 2016, les négociations avec le délégataire conclues avec l'avenant 3 ont abouti à une baisse de la redevance due au délégataire.

Part syndicale

Le SIAVOS perçoit une redevance syndicale, destinée à financer le fonctionnement et les investissements du service d'assainissement. Dernièrement, le syndicat avait fortement augmenté son tarif pour faire face aux lourds investissements récents (station d'épuration, recalibrage des principales artères).

Depuis juillet 2019 une augmentation annuelle permet de prendre en compte l'inflation. **Au 1^{er} octobre 2022, la redevance était fixée à 1,58€/m³.**

Au 1^{er} janvier 2023, avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation dont les contours sont différents, la redevance est passée à 1,87 €/m³

D'autre part, le syndicat a instauré une part fixe correspondant à un forfait trimestriel au 1^{er} juillet 2020. La dernière actualisation des tarifs syndicaux est intervenue le 1^{er} octobre 2022 : la part fixe est passée de 8,54€ à 8,68€ par trimestre.

Taxe modernisation des réseaux

Le tarif de la redevance perçue par l'Agence de reste stable. Elle est actuellement de 0,185 € HT par mètre cube d'eau consommée.

3.1.2 Détails d'une facture d'eau

Facture d'eau 120 m³

Coût du service de l'assainissement pour une consommation de référence fixée à 120 m³/an

	Qté	01/01/2022		01/01/2023		variation
		prix unitaire	montant HT	prix unitaire	montant HT	
consommation (part fermier)	120	1,3791	165,49	1,0560	126,72	-23,43%
abonnement trimestriel (part syndicale)*		8,5400	34,16	8,6800	34,72	1,64%
consommation (part syndicale)	120	1,5500	186,00	1,8700	224,40	20,65%
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		2,9291	385,65	2,9260	385,84	0,05%
modernisation des réseaux (AESN)	120	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
TOTAL ORGANISMES PUBLICS		0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,00%
TVA		10%	40,79	10%	40,80	0,00%
Total TTC de la facture en euros			448,64		448,84	0,05%
prix TTC du m³ en euros		3,7386		3,7404		0,05%

Soit un coût de l'assainissement de 3,7404€ TTC /m³

Produits hors facture d'eau

Le syndicat perçoit aussi la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC) lors d'une construction sur un terrain raccordable au réseau d'eaux usées. La PFAC est fixée depuis le 01/01/2022 à 3 500€ par logement créé. (Les logements créés dont le permis a été déposé entre le 1^{er} octobre 2017 et le 31 décembre 2021 relèvent de l'ancienne PAC fixée à 2 500€ par logement créé).

Enfin, lorsque le syndicat réalise des branchements sous domaine public, il demande le remboursement des dépenses engagées (diminuées des subventions éventuellement obtenues) au propriétaire desservi. Le prix du branchement est calculé pour chaque opération de travaux.

3.2 Autres indicateurs financiers

3.2.1 Recettes d'exploitation

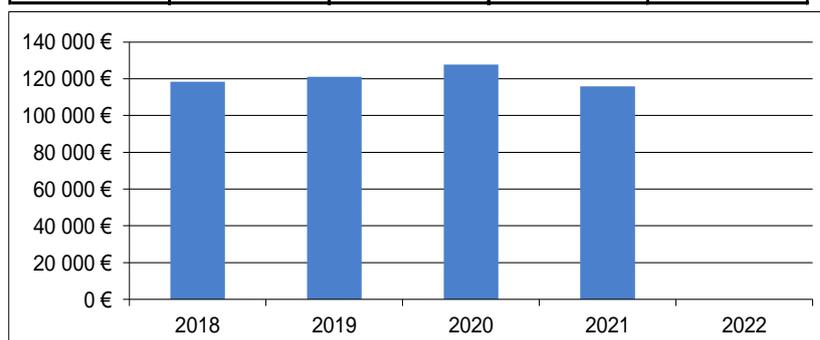
En 2022 le syndicat a perçu 2 828 901,44 € de recettes réelles sur la section exploitation de son budget assainissement. Celles-ci sont réparties comme suit :

libellé	2021	2022	variation
redevance	1 920 843,45 €	1 871 779,04	- 3%
PAC et branchements	193 928,72 €	202 429,57	4%
prime d'épuration	127 692,83 €	115 815,23	- 9%
Autres produits	235 580,01 €	246 746,32	5%
remboursement contrôles	97 890,00 €	95 080,00	- 3%
TOTAL	2 575 935,01	2 531 650,02	-2%

3.2.1.1 Prime pour épuration de l'agence de l'eau

L'agence de l'eau verse annuellement une prime pour épuration calculée vis-à-vis du rendement épuratoire du traitement effectué par la station d'épuration sur l'année précédente.

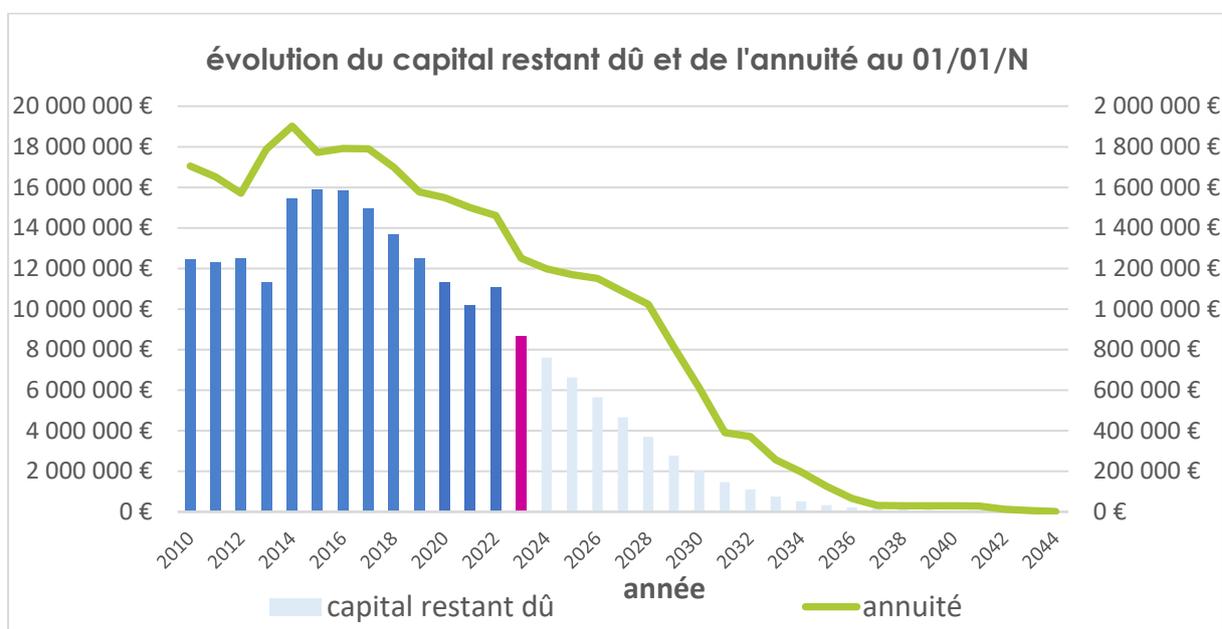
année	2018	2019	2020	2021	2022
prime	118 372 €	121 035 €	127 693 €	115 815 €	



NB: montant de la prime 2022 non officiellement notifié au 01/09/2023

3.2.2 Encours de la dette

Encours de la dette au 01/01/2023	8 651 782,73€		
Taux d'intérêt moyen (année 2023)	2,53%		
Taux extrêmes (2023)	0 à 5,28%		
Annuité payée au titre de 2022	1 327 405,58 €	dont : intérêts	273 856,18 €
		capital	1 053 547,40 €
Epargne brute annuelle	1 610 545 €		
Durée d'extinction de la dette	5,37 ans		



4 Récapitulatif des indicateurs de performance du service

Assainissement collectif	2021	2022
Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées D201.0	23 839	23 808
Nombres d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au 31/12/N D202.0	10	10
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées P201.1	99,7 %	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées P202.2B	94/120	84/120
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers pour 1000 abonnés P251.1	0/1000	0/1000
Nombres de points noirs du réseau pour 100km P252.2	6,46	6,41
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées P253.2	0,653%	0,612%
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées P255.3	90/100	90/100
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la DERU P203.3	En cours de mise en conformité	En cours de mise en conformité
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU P204.3	conforme	conforme
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la DERU P205.3	conforme	conforme
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel P254.3	96,2%	98%
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en tonnes de matière sèche D203.0	593,1	561
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation P206.3	100%	100%
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ D204.0	3,6514€	3,74€
Durée d'extinction de la dette P256.2	6,20 ans	5,37 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau P257.0	1,96%	0,86%
Taux de réclamation pour 1000 abonnés P258.1	0 /1000	0 /1000
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité P207.0	408,48 €	3 230,84€

ANC	2021	2022
Nombres d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif D301.	450	350
Indice de mise en œuvre D302.0	100/140	100/140
Taux de conformité des dispositifs d'ANC P301.3	34 %	38%

5 Glossaire

AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
ANC	Assainissement non collectif
Assiette du service	Volume soumis à la redevance d'assainissement.
Boues et sous-produits	Il s'agit de tous les déchets du système d'assainissement reçus ou produits par la station d'épuration dont la collectivité est responsable.
Capacité épuratoire	Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en kg de DBO5/j ou en équivalent habitant (il existe aussi la capacité hydraulique qui s'exprime en m ³ /jour).
DBO5	Demande biologique en oxygène pendant 5 jours. Permet de quantifier la partie biodégradable de la pollution contenue dans l'effluent.
DCO	Demande chimique en oxygène. Permet de quantifier la pollution contenue dans l'effluent.
DTG	Domaine de traitement garanti
Equivalent habitant (eh)	Flux moyen journalier en entrée de station correspondant à 60g de DBO5/j
EP	Eaux pluviales
EU	Eaux usées
Habitants	Population INSEE sans double compte des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune.
Matière sèche	Matière résiduelle après déshydratation complète des boues.
MES	Matières en suspension.
NGL	Azote Global.
Nombre de clients	Synonyme : nombre d'usagers. Nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant du service d'assainissement au titre d'un point de raccordement.
NTK	Azote Kjeldahl
PT	Phosphore total.
Raccordable	se dit d'un usager dont la propriété a accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, au réseau public de collecte.
Raccordé	se dit d'un usager dont la propriété est effectivement raccordée au réseau public de collecte
Taux de raccordement	Pourcentage des clients raccordables effectivement raccordés au réseau d'assainissement.

6 ANNEXE : Liste des installations

Nom	commune	qualification
Bourgogne	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Marcel Martin	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue du Clos Sermon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Granges	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Marolets	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Daubigny 1	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Daubigny 2	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Van Gogh	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Gords	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Rajon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Eugène Lefèvre	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Roger Tagliana	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Roches	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue de la Plage	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Rémy	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Bartagnolles	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
chemin des Bartagnolles	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Aunaies	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Valhermeil	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Ancienne station	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Rue Simone Ledanois	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Pavillon de Chasse	Mériel	Bien de retour
Allée Karakis	Mériel	Bien de retour
Rue Dr Schweitzer	Mériel	Bien de retour
Rue de l'Oise (PR 1)	Mériel	Bien de retour
Sente des Gardes	Mériel	Bien de retour
Rue de l'Oise (PR 2)	Mériel	Bien de retour
Rue de la Pêcherie	Mériel	Bien de retour
Le Hameau	Frépillon	Bien de retour
Rue de Villiers-Adam	Frépillon	Bien de retour
Rue du Boudar	Frépillon	Bien de retour
Z.A.C. des Flaches	Frépillon	Bien de retour
Rue de l'Ecailler	Frépillon	Bien de retour
PR Epineaux	Frépillon	Bien de retour (Avenant 5)
Quai de Hallage	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Chemin de l'Abreuvoir	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Pont de Méry	Méry-sur-Oise	Bien de retour

Rue Jean Brestel	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Rue des Ecoles	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Rue Thérèse Léthias	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Groupe Scolaire (Monmousseau)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Stade	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Sente de la fontaine	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
PR Giverny	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
Rue J.B. l'Echauguette	Villiers-Adam	Bien de retour
Salle des fêtes	Villiers-Adam	Bien de retour
Sente de l'Isle Adam	Villiers-Adam	Bien de retour
Rue Quillet	Villiers-Adam	Bien de retour

installations	commune	Qualification
PR rue de l'Ecailler(EP)	Frépillon	Bien de retour
PR Groupe Scolaire EP (Monmousseau)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
PR Chêne Lariche	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
PR Epineaux EP	Frépillon	Bien de retour (Avenant 5)
PR Sente de l'Isle Adam	Villiers-Adam	Bien de retour
PR Giverny EP	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
Trop plein Rue de Bourgogne Aval	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Trop plein PR Bourgogne_Amont	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Bassin d'infiltration Bosquet 2	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin d'infiltration Bosquet 4	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin d'infiltration Les Grueries (Bosquet1)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin de rétention Monmousseau (Bosquet 3)	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Bassin de rétention Impressionistes	Méry-sur-Oise	Bien de retour (Avenant 4)
Bassin de rétention Epineaux	Frépillon	A intégrer
Chambre à sable rue Rajon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur Bartagnolles	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur de la Gendarmerie	Méry-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur rue Clos Sermon	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur Valhermeil	Auvers-sur-Oise	Bien de retour
Dessableur rue de la Plage	Auvers-sur-Oise	Bien de retour